

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Le secrétaire parlementaire a fait un discours inspiré de sentiments très nobles sur les avantages de nos parcs nationaux mais il a été tenté de traiter à nouveau des baux et une fois de plus il a cherché à donner l'impression qu'on avait désormais mis un terme à une initiative d'un gouvernement antérieur. Il a parlé du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) à deux ou trois reprises mais il n'a pas traité du passage pertinent qui figure à la page 2627 du hansard du mercredi 21 janvier lorsque, après avoir soulevé la question de privilège, à propos de la lettre et de ces conséquences, le député a dit ceci:

La lettre... définit simplement le plan méthodique arrêté en 1962, pour le développement des parcs nationaux de l'Ouest, fondé sur le principe d'une gestion avisée et d'utilisations diverses adoptée en 1961, à l'issue de la Conférence sur les ressources et notre avenir. La lettre maintient soigneusement le droit de perpétuité des baux initiaux.

Cette déclaration n'a soulevé aucune objection à ce moment-là. J'espère que le comité va l'examiner de près et mettre en doute l'implication qu'elle comporte, que l'on doit au secrétaire parlementaire et au ministre.

Nous devrions voter maintenant. J'ai hâte de voir comment les députés ministériels de l'Alberta vont se prononcer. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'examiner plus longtemps la mesure, mais vu mon expérience d'une quinzaine d'années dans les parcs nationaux, j'ai l'impression que le gouvernement commet une grave erreur en s'occupant des activités quotidiennes de nos parcs nationaux par l'intermédiaire d'une régie de tenure à bail. Il va le regretter, je pense.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer? La mise aux voix porte sur l'amendement du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant: Convoquez les députés.

(L'amendement de l'honorable M. Lambert, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Alkenbrack	MacLean
Asselin	McCleave
Barnett	McCutcheon
Bell	McGrath
Benjamin	McIntosh
Brewin	McKinley
Burton	Mather
Cadieu (Meadow Lake)	Mazankowski
Coates	Monteith
Code	Moore
Comeau	Muir (Lisgar)
Crouse	Nesbitt
Danforth	Nowlan
Downey	Nystrom
Fairweather	Peters
Flemming	Ricard
Forrestall	Ritchie
Gilbert	Ryan
Gleave	Rynard
Grills	Saltsman
Gundlock	Schumacher
Hales	Scott
Harding	Simpson
Horner	Skoberg
Howard (Skeena)	Skoreyko
Knowles (Winnipeg Nord-Centre)	Souham
Knowles (Norfolk-Haldimand)	Stewart (Marquette)
Korchinski	Thomas (Moncton)
Lewis	Thompson (Red Deer)
Lundrigan	Thomson (Battleford-Kindersley)
MacEwan	Valade
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)	Winch
	Woolliams
	Yewchuk—66.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Anderson	Davis
Badanai	Deachman
Barrett	De Bané
Basford	Dionne
Beaudoin	Douglas (Assiniboia)
Béchar	Drury
Beer	Duquet
Benson	Énard
Blouin	Forest
Borrie	Forget
Breau	Foster
Brown	Francis
Buchanan	Gauthier
Caccia	Gendron
Cadieux (Labelle)	Gervais
Cafik	Gibson
Cantin	Godin
Chrétien	Goode
Clermont	Goyer
Cobbe	Groos
Comtois	Guay
Corbin	(St-Boniface)
Côté (Richelieu)	Harries
Côté (Longueuil)	Hogarth
Crossman	Honey
Cullen	Howard (Okanagan)
Cyr	Boundary